Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260602-2026246-DE

DATE DE LA CONVOCATION :
26 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

COMMUNE DE PLOURHAN
DÉLIBÉRATION

Séance du 2 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le deux juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent GUÉGAN, Maire .

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Laurent GUÉGAN, Patrick BATARD, Geneviève GOUJON, Emmanuel FLEURY, Delphine LE ROLLAND, Alain BEUREL, Hervé LE SOUDER, Erwan VIEL, ~~Yann MALENFANT~~, Virginie LE GUILLARD, Sandrine LE MOINE, Eloïse BERTHO, Clément GOBIN, ~~Laëtitia JULOU~~, Marie DARCHE, Aurore VINCKIER, Charlène LE SCANF, Damien ROUSSE, Benjamin LUCO.
Valérie LABROSSE, DGS.

ABSENTS EXCUSES :
Yann MALENFANT qui a donné procuration à Laurent GUÉGAN
Laëtitia JULOU qui a donné procuration à Delphine LE ROLLAND

Damien ROUSSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026/24 Désignation des délégués ou représentants dans les organismes extérieurs

6. Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission d'évaluer le montant des charges et des recettes liées aux transferts de compétences entre les communes et SBAA. Cette évaluation constitue une étape essentielle pour assurer une répartition financière exacte et objectivée des transferts de charges entre les communes membres et l'EPIC (établissement public de coopération intercommunale).
Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque commune doit y être représentée par au moins un membre. Il appartient donc au conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant titulaire, et le cas échéant, de son suppléant pour permettre le bon fonctionnement de la commission et la participation régulière de la commune à ses travaux.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
DÉSIGNE comme élus référents représentant la commune à la CLECT :

CLECT	
Titulaire	Suppléant
Patrick BATARD	Laurent GUÉGAN

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260602-2026246-DE

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Laurent GUÉGAN